

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
29 janvier 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 21

OBJET :

**02. SITE TRAITEX. FIN  
DE CONVENTION DE  
PORTAGE AVEC  
L'ÉTABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER.  
MODIFICATION DU  
PROJET.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 08/02/2021

Reçu en préfecture le 08/02/2021

Affiché le

08.02.2021

ID : 059-215904004-20210105-08022021-D03\_AK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le cinq FÉVRIER à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** Mme BOUVET Margaret – M. TIMLELT Frédéric donnant procurations respectives à M. BAUDRY José – Mme LORPHELIN Martine.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis sa fermeture en 2015, la friche de l'ancienne usine Traitex occupe les projets de la commune.

De ce fait, une convention avec EPF a été signée en date du 8 janvier 2016 qui vient de se terminer le 8 janvier 2021 et qui avait pour but la négociation, l'acquisition, la gestion, les travaux et la cession du site.

Parallèlement cette friche a fait l'objet d'une inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 26 juillet 2017.

L'objectif de l'OAP zone UA - rue des Capucins est de reconverter ce secteur stratégique par la réimplantation de commerces en centre-ville. Ce secteur stratégique est à la jonction entre le quartier en renouvellement urbain de la Batellerie, l'hyper centre avec ses services administratifs et ses commerces, et la zone récréative des Prés de la Ville « Espace Jean-Marie LEFÈVRE » située de l'autre côté de la Lys.

Les principes d'aménagement sont :

- l'aménagement d'une zone de stationnement mutualisée entre les commerces et le collège St Robert (afin de désengorger la rue des Capucins du stationnement bus aux heures d'entrée et de sortie du collège) et pour les Prés de la Ville « Espace Jean-Marie LEFÈVRE ».
- l'aménagement d'un espace public qui permet de valoriser l'accès aux commerces.

.../...

Envoyé en préfecture le 08/02/2021

Reçu en préfecture le 08/02/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210201-08022021000 AK-DE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2021

### 02. SITE TRAITEX. FIN DE CONVENTION DE PORTAGE AVEC ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER. MODIFICATION DU PROJET.

Le schéma de mobilité prévoit :

- une voie principale de desserte
- une voie secondaire correspondant à l'impasse donnant sur la cheminée (repenser les sorties véhicules du collège voisin)
- l'aménagement de voies piétonnes entre les Prés de la Ville « Espace Jean-Marie LEFÈVRE », la Batellerie et le centre via ce quartier en renouvellement, par 2 passerelles enjambant la Lys.

Considérant que ce projet global d'aménagement est inscrit dans une OAP et qu'il est nécessaire que la Commune maîtrise l'aménagement de ce site afin de remplir l'objectif fixé dans cette dernière, le conseil municipal invité, décide à l'unanimité des votes exprimés (8 abstentions : liste « Merville en Grand » et liste « Agir Ensemble pour Merville »), d'autoriser que le portage de cette opération soit désormais effectué par la commune.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents :

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.